

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
4 MARS 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
4 mars 2019, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présent :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Sont absent:

Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
--------	-----------------	------------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

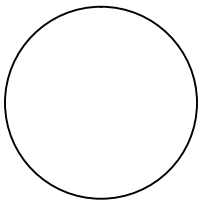
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 février 2019
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Dépôt du rapport financier et de l'audit
8. Agence 911 - aide financière - 2e volet
9. Permis d'intervention MTQ - 2019
10. Semaine nationale de la santé mentale
11. Représentant municipal pour la Stratégie jeunesse de La Mitis
12. Location et entretien de salopette de travail
13. Engagement d'un déneigeur en remplacement
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
15. Nommer les membres du CCU
16. Affaires diverses :
 - A) Envoi à la MRC pour non-paiement de taxes
 - B) Représentant lors de la vente du 13 juin 2019
 - C) Pompe au réseau d'égout
17. Période de questions
18. Levée de la séance

01-04-03-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE



02-04-03-2019

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

03-04-03-2019

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 33 992.67 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Un suivi de la correspondance est fait.

7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDIT

Madame Manon Albert de la firme comptable MALLETTE vient déposer le rapport financier et de l'audit pour l'année financière 2018.

8. AGENCE 911- AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

04-04-03-2019

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

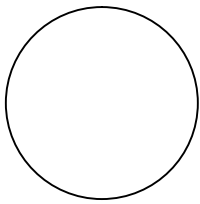
ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de *Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-mer, Mont-Joli, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave et La MRC de La Mitis* pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;



Que la municipalité autorise Line Fillion, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

9. PERMIS D'INTERVENTION MTQ

05-04-03-2019

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Padoue demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Line Fillion, directrice générale, à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE.

10. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

PROCLAMATION

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai

Considérant que le thème "Découvrir c'est voir autrement" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale;

Par conséquent, le conseil municipal de Padoue proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2019 "Semaine de la santé mentale" et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement**.

11. REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA STRATÉGIE JEUNESSE DE LA MITIS

06-04-03-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

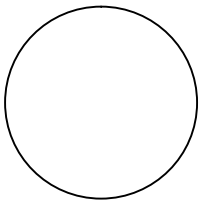
De nommer monsieur Yannick Fortin comme représentant municipal assigné à la Stratégie jeunesse de La Mitis

ADOPTÉE.

12. LOCATION ET ENTRETIEN DE SALOPETTE DE TRAVAIL

07-04-03-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:



Que la municipalité de Padoue passe un contrat de location et d'entretien pour des salopettes de travail pour les employés de voirie avec la Buanderie Le Blanchon.
ADOPTÉE.

13. ENGAGEMENT D'UN DÉNEIGEUR EN REMPLACEMENT

08-04-03-2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:
D'engager monsieur Jean-Noël Ouellet en remplacement des employés en déneigement, un montant de 300,00 \$ lui sera remis pour la semaine pour sa disponibilité.
ADOPTÉE.

14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

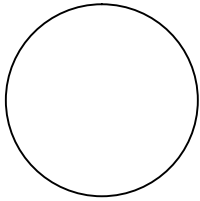
09-04-03-2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 128 646 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2018;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
ATTENDU QUE la municipalité a des dépenses relatives à l'entretien d'hiver pour un montant de 152 712 \$ et des dépenses autres que pour l'entretien d'hiver de 72 907 \$, pour un total de 225 619 \$;
ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le rapport financier de la municipalité.
POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Bertrand Caron il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Padoue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE.

15. NOMMER LES MEMBRES DU CCU

10-04-03-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 119-1998 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 5 que le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de trois résidents de la municipalité de Padoue;
CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels arrive à échéance.
POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yannick Fortin, et unanimement résolu que le conseil municipal de Padoue nomme les membres et officiers suivants sur le comité consultatif d'urbanisme de la



municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

M. Bertrand Caron, conseiller municipal et président du comité

M. Denis Côté, représentant de la population et vice-président du comité

M. Jonathan Boucher, représentant de la population

M. Mathieu Lavoie, représentant de la population

L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du comité et n'a pas droit de vote.

ADOPTÉE.

16. AFFAIRES DIVERSES:

A) ENVOI À LA MRC POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

11-04-03-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité: D'envoyer à la MRC de La Mitis pour non paiement de taxes ceux et celles dont les taxes de 2018 ne seront pas payées ou pris arrangement avec la municipalité.

ADOPTÉE.

B) REPRÉSENTANT LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 13 JUIN 2019

12-04-03-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité: De nommer monsieur Gilles Laflamme, maire, comme représentant de la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes du 13 juin 2019 à la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE.

C) POMPE RÉSEAU D'ÉGOUT

13-04-03-2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité: D'envoyer une lettre expliquant ce qu'il ne faut pas mettre dans le réseau d'égout, car ça pourrait briser les pompes.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 4 contribuables présents.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-04-03-2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:23 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par Monsieur le Maire le 5 mars 2019.